

**LEGISLATURE 2025-2030  
DELIBERATION N° 17-2026  
DU 18 JUIN 2026**

**OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 40'000.- RELATIF A L'INSTALLATION D'UN  
COFFRET ELECTRIQUE SUR LA PLACE DE LA MAIRIE POUR DES BRANCHEMENTS SECURISES**

- Vu les besoins en puissance électrique exprimés par l'association « Le Marché Perly-Certoux » pour l'organisation de ses activités sur la place de la Mairie,
- Vu l'exposé des motifs de juin 2026 élaboré par le Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) comprenant un descriptif de la situation, décrivant la situation et présentant les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération, annexés à la présente délibération,
- Vu le devis général proposé par Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) pour un montant de CHF 40'000.- et les éventuels aléas qui peuvent découler du chantier,
- Conformément aux articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

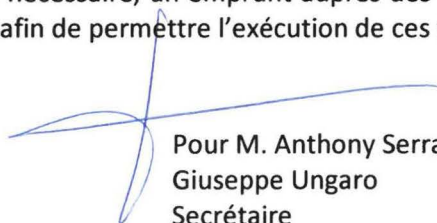
Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**DECIDE**

**Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents**

1. De réaliser les travaux d'aménagement du coffret électrique.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 40'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 40'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 40'000.- au moyen de 10 annuités, portées au budget de fonctionnement sous la sous-rubrique 6150.035, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 40'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.



Pour M. Anthony Serrano, Président  
Giuseppe Ungaro  
Secrétaire